

QUESTION ÉCRITE E-2241/04
posée par Brice Hortefeux (PPE-DE)
au Conseil

Objet: Suppression des centimes d'euro

Le débat sur la suppression des petites pièces (1 ou 2 centimes) s'amplifie de plus en plus. C'est la Finlande qui a ouvert la voie en décidant de se passer de ces pièces dès janvier 2002. Plus récemment, la Belgique a annoncé qu'elle arrêterait leur production en 2005.

D'aucuns pensent au contraire que le centime d'euro est déjà une valeur significative pour les petits achats quotidiens et le report de la première monnaie divisionnaire à 5 centimes provoquera des "erreurs d'arrondi" encourageant la hausse des prix. A mon sens, cette crainte à elle seule justifie le maintien du cours légal du centime.

De même, si certains pays ont obtenu de grosses coupures correspondant à leurs traditions (500 euros à la demande expresse de l'Allemagne), il serait légitime que les demandes des pays habitués aux petites coupures (1 euro) soient aussi respectées. Ainsi la demande de l'Italie concernant les billets de 1 euro était-elle dictée par le souci de freiner l'inflation provoquée par la perte de valeur des pièces de 1 euro, car psychologiquement les pièces de monnaies sont moins prisées par les Européens que les billets.

Conscient que la décision sur les émissions de billets relève de la compétence de la BCE, je souhaite néanmoins savoir quelle est la position du Conseil sur cette question.